

Bureau
Compte rendu succinct
des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

Affiché au siège de la CAGB le : 30/10/14	Séance du jeudi 23 octobre 2014 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle 101	Visé par : Le Directeur Général Laurent VAN HERREWEGHE
---	---	--

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le 23/10/2014 à 18h00 au Grand Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

• **•R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 04/09/14**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice-Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Christophe LIME comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance du Bureau du 4 septembre 2014.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

• R. 1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétences habitat (septembre 2014)

M. STEPOURJINE ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garantie d'emprunt déposées en matière d'habitat par Habitat 25 et Grand Besançon Habitat pour un montant total de 615 397,50 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 1.1.2 - Constitution d'une provision pour garanties d'emprunt

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la constitution d'une provision pour garanties d'emprunt de 143 451,44 € au titre de l'exercice 2014.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 1.1.3 - Admission en non-valeur sur créances irrécouvrables

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'admission en créances irrécouvrables de :

- 3 776,82 € au titre du Budget Principal,
- 44 636,09 € au titre du Budget Annexe Déchets,
- 1 225,50 € au titre du Budget Annexe CRR.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 1.1.4 - Régie équipements fluviaux - Remise gracieuse

A l'unanimité, le Bureau donne un avis favorable sur la demande de remise gracieuse présentée par le régisseur Monsieur Pascal Grandmottet, à hauteur de 2 160 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 1.1.5 - Avenant n°2 à la convention de services comptable et financier entre la Ville de Besançon, la CAGB et la Trésorerie du Grand Besançon

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 à la convention des services comptable et financier (CSCF),
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 1.1.6 - Dématérialisation du paiement des salaires

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'accord local relatif à la dématérialisation des salaires,
- autorise Monsieur le Président à signer cet accord.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

• R. 1.2.1 - Ajustement technique de la Liste des Emplois Permanents - Renouvellement au poste de Chargé de l'Habitat public au sein du service Habitat et Politique de la Ville (catégorie B)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de chargé de l'habitat public au service Habitat et Politique de la Ville à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

• R. 3.1 - Pôle de Gériatologie Bourgogne et Franche-Comté - Versement 2014

M. FOUSSERET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 10 000 € au Pôle de Gériatologie Interrégional Bourgogne et Franche-Comté,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 3.2 - Concours Talents des Cités - Financement 2014

MM. BLESSEMILLE et FELT ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 2 000 € à l'Association BGE Franche-Comté, pour l'organisation de l'édition locale 2014 du Concours Talents des Cités.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 3.3 - Réseau « Entreprendre en Franche-Comté » - Soutien financier 2014 du Grand Besançon aux Entrepreneuriales

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon, à hauteur de 5 000 €, pour la session 2014-2015 à l'opération « Les Entrepreneuriales », portée par le réseau « Entreprendre en Franche-Comté ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable

• R. 4.1 - Opération « Jardiner, naturellement ! » - Attribution d'une subvention au CPIE de la Vallée de l'Ognon pour le programme 2014-2015

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance du projet porté par le CPIE de la Vallée de l'Ognon,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 895 € au CPIE de la Vallée de l'Ognon pour la réalisation du programme 2014-2015 de l'opération « Jardiner, naturellement ! ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

• R. 5.1 - Demandes de subvention dans le cadre des aides à l'amélioration des logements du parc privé (subventions < 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur ces 24 demandes de subvention correspondant à un montant total prévisionnel de 134 286 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 5.2 - Demandes de prime à l'amélioration des logements du parc privé (subventions < 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur ces 3 demandes de subvention correspondant à un montant prévisionnel de 4 050 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

• R. 7.1 - CRR - Avenant n°1 à la convention avec les collèges Victor Hugo et Denis Diderot pour l'organisation des Classes à Horaires Aménagés Musique

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre le Conservatoire et les collèges Victor Hugo et Denis Diderot pour l'organisation des classes à horaires aménagés musique (CHAM),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 7.2 - Orchestre Victor Hugo - Stage d'été d'orchestre des jeunes 2014

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide financière à hauteur de 5 000 € à l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté pour l'organisation de son stage d'été 2014 à destination des élèves de 2^{ème} et 3^{ème} cycles.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Bureau

Séance du jeudi 23 octobre 2014

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 5.1, 5.2, 7.1, 7.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h00.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT (jusqu'au 1.2.1), M. Alain BLESSEMAILLE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.2), M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN (à partir du 1.2.1), Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 4.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Fabrice TAILLARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ (à partir du 1.1.5)

Etaient absents : Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Yoran DELARUE, M. Serge RUTKOWSKI, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Emmanuel DUMONT

Secrétaire de séance : M. Christophe LIME

Procurations de vote :

Mandants : F. PRESSE (à partir du 1.2.1), Y. DELARUE, S. RUTKOWSKI, P. DUCHEZEAU, F. GERDIL-DJAOUAT

Mandataires : A. POULIN (à partir du 1.2.1), M. DONEY, M. FELT, C. LIME, J.L. FOUSSERET



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau

Séance du jeudi 23 octobre 2014

Salle du 1^{er} étage de la CAGB

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	8
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 4 septembre 2014	8
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	9
Finances	9
Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétences habitat (septembre 2014)	9
Rapport n°1.1.2 - Constitution d'une provision pour garantie d'emprunt	9
Rapport n°1.1.3 - Admission en non-valeur sur créances irrécouvrables	9
Rapport n°1.1.4 - Régie équipements fluviaux - Remise gracieuse	9
Rapport n°1.1.5 - Avenant n°2 à la convention de services comptable et financier entre la Ville de Besançon, la CAGB et la Trésorerie du Grand Besançon	10
Rapport n°1.1.6 - Dématérialisation du paiement des salaires	11
Ressources humaines	11
Rapport n°1.2.1 - Ajustement technique de la Liste des Emplois Permanents - Renouvellement au poste de Chargé de l'Habitat public au sein du service Habitat et Politique de la Ville (catégorie B)	11
Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche	11
Rapport n°3.1 - Pôle de Gérontologie Bourgogne et Franche-Comté - Versement 2014	11
Rapport n°3.2 - Concours Talents des Cités - Financement 2014	12
Rapport n°3.3 - Réseau « Entreprendre en Franche-Comté » - Soutien financier 2014 du Grand Besançon aux Entrepreneuriales	12
Commission n°04 : Développement durable	13
Rapport n°4.1 - Opération "Jardiner, naturellement !" - Attribution d'une subvention au CPIE de la Vallée de l'Ognon pour le programme 2014	13
Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage	13
Rapport n°5.1 - Demandes de subvention dans le cadre des aides à l'amélioration des logements du parc privé (subventions < 10 000 €)	13
Rapport n°5.2 - Demandes de prime à l'amélioration des logements du parc privé (subventions < 10 000 €)	14
Commission n°07 : Culture, tourisme, et aménagement numérique	14
Rapport n°7.1 - CRR - Avenant n°1 aux conventions avec les collèges Victor Hugo et Denis Diderot pour l'organisation des Classes à Horaires Aménagés Musique	14
Rapport n°7.2 - Orchestre Victor Hugo - Stage d'été d'orchestre des jeunes 2014	14

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Bureau Séance du jeudi 23 octobre 2014

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon - La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU puis de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h00.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 4 septembre 2014

M. BAULIEU.- Bonjour à tous. Le Président est retenu quelques instants ailleurs, sans qu'il ne puisse dire s'il arrive dans la minute ou dans la demi-heure. Nous ferons le nécessaire tant qu'il ne sera pas là.

Qui est volontaire pour être secrétaire de séance ? Christophe LIME est donc secrétaire de séance. Merci beaucoup.

En ouvrant cette séance, j'indique qu'il y a un certain nombre de pouvoirs : Françoise PRESSE à Anthony POULIN, Yoran DELARUE à Martine DONEY, Serge RUTKOWSKI à Marcel FELT, Pascal DUCHEZEAU à Christophe LIME et Fanny GERDIL-DAJAOUAT à Jean-Louis FOUSSERET. Nous avons les excuses de Karima ROCHDI.

En ouverture, je voulais indiquer que Pascal DUCHEZEAU souhaite adresser des remerciements à tous les membres du Bureau pour leur message de soutien, puisque nous lui avons adressé un petit message collectif lors de notre dernière réunion.

À titre d'information, pour chaque rapport, figurent les noms des conseillers intéressés avant le délibéré. Nous avons ce soir 16 rapports décisionnels sur 43. Nous avons également des documents remis sur table, dont une note sur une proposition de développement de deux parcs éoliens sur le territoire du Grand Besançon.

Dans la séquence « mémoire », je voulais simplement dire quelques mots, et François complètera autant que nécessaire, sur les événements et les deuils qui frappent une famille de notre territoire, une famille avec laquelle nous avons plusieurs relations. Cet après-midi ont eu lieu les obsèques de Monsieur GIVERNET, époux de Martine GIVERNET, 4^e adjointe de François LOPEZ, Maire de Grandfontaine. Celle-ci est la sœur de Madame Myriam VERNIER. Vous n'avez peut-être pas tout à fait fait le lien. En effet, Madame Myriam VERNIER a été assassinée par son mari le week-end dernier. Professionnellement, elle était Directrice de la crèche des Orchamps. C'est pour cela que je disais que nous avons des deuils qui s'enchaînent et qui frappent une famille, l'un, des suites d'une maladie, l'autre, d'un drame affreux. Je voulais vous communiquer ces éléments en vous invitant bien évidemment à avoir une pensée pour cette famille, notamment les enfants de Madame VERNIER âgés de 11, 17 et 20 ans. On imagine les traumatismes pouvant résulter de pareils drames. Je voulais consacrer quelques instants à cette mémoire et à l'évocation de ces drames humains.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Rapport n° I.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétences habitat (septembre 2014)

M. BAULIEU.- Comme on le disait tout à l'heure en introduction, vous avez dans les rapports l'identité des personnes qui ne prennent pas part au vote, juste avant le dispositif décisionnel. Ce rapport est un classique. Il s'agit de garantir 3 demandes pour un montant total de 615 397 €. Les ratios ont été vérifiés, de même que les autres questions s'y rattachant. Je n'ai pas d'autre commentaire particulier à faire. Il s'agit d'une opération menée par Habitat 25 et de deux opérations menées par Grand Besançon Habitat.

M. LE PRÉSIDENT.- Y'a-t-il des remarques ? Non ! C'est adopté.

Rapport n° I.1.2 - Constitution d'une provision pour garantie d'emprunt

M. BAULIEU.- Vous l'avez en tête, dans notre règlement, et en fonction également de la réglementation, nous ne pouvons fonctionner en garanties d'emprunt sans provision pour les personnes morales que nous garantissons, qui sont constituées de capitaux publics. Il en va différemment lorsque l'on est en relations avec des organismes de droit privé. Tel est le cas de la Société Foncière Habitat et Humanisme et de la société AXENTIA. Nous avons garanti différentes opérations et nous devons recalculer la provision chaque année, ainsi que la dotation annuelle pour cet exercice. Vous avez le calcul de la mécanique qui est rappelé et le dispositif par lequel nous sommes invités à nous prononcer sur la constitution d'une provision pour garantie d'emprunt de 143 451 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Le rapport est adopté.

Rapport n° I.1.3 - Admission en non-valeur sur créances irrécouvrables

M. BAULIEU.- Ce rapport concerne l'admission en non-valeur sur créances irrécouvrables sur les différents budgets pour un total de 49 638 €. Dans ce rapport, vous avez presque autant de précisions que ce que l'on peut en apporter.

Sur le budget principal, ce sont des titres non recouverts correspondant aux Andiers, des créances minimales des personnes parties sans laisser d'adresse, etc.

Sur le budget annexe Déchets, qui est le plus important, le montant est de 44 636 €. Il faut toujours rapporter cela à la masse de titres mis en recouvrement chaque année pour les relativiser. Vous avez également le rappel des différents motifs, par groupe de motifs, justifiant cette carence des paiements. Il y a de l'antériorité, tout simplement parce qu'il s'agit d'épuiser les voies de recours ; quelquefois, cette situation est avérée rapidement, d'autres fois moins.

Sur le CRR, pour 9 opérations, il s'agit de 1 390 €, et vous avez également le rappel des différentes caractéristiques de ces créances irrécouvrables.

S'il n'y a pas d'observation, nous sommes invités à nous prononcer sur l'admission de ces créances en non-valeur.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Nous continuons.

Rapport n° I.1.4 - Régie équipements fluviaux - Remise gracieuse

M. BAULIEU.- Il s'agit d'une situation un peu délicate, puisque suite à un vol, un déficit a été constaté sur la régie de recettes des équipements fluviaux pour 2 420,50 €. La responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur est engagée. Cependant, celui-ci a demandé une remise gracieuse et une décharge de responsabilité. Nous proposons de donner une suite favorable à cette demande de façon partielle pour 2 160 € correspondant au montant assuré, restitué par le Grand Besançon. Il reste donc 260,50 € à la charge du régisseur titulaire.

Tout cela, si nous prenons cette décision, permet d'assurer la stricte neutralité budgétaire pour l'Agglomération. Nous sommes invités à donner un avis favorable sur la demande de remise gracieuse présentée par le régisseur, Monsieur Pascal GRANDMOTTET, à hauteur de 2 160 €. Il est le régisseur, mais il n'est pas le fautif ; il était dans le circuit. L'assurance, puisque c'est l'ESAT, a couvert pour 2 160 € et ils font leur affaire du delta, ce n'est pas la nôtre, mais à hauteur de ce que l'assurance a payé, bien évidemment. Nous vous proposons de procéder à une remise gracieuse.

M. LE PRÉSIDENT.- On a quand même fait une petite enquête là-dessus. Ce régisseur n'était pas là quand cela a eu lieu.

M. BAULIEU.- Nous avons eu un problème comparable sur la régie d'aire d'accueil des gens du voyage ; nous avons eu un problème de prélèvement dans la caisse. Nous avons porté plainte. Comme je suis signataire des états, la Police Judiciaire via les services m'a contacté tout à l'heure pour ses investigations et souhaitait d'abord avoir des explications sur le fonctionnement, savoir qui est responsable de quoi, etc. La Direction des Finances et l'Habitat doivent présenter à la Police Judiciaire la manière dont les choses se passent, comment elles fonctionnent, qui fait quoi, etc. C'est une parenthèse, puisque j'avais un contact il y a moins de 1h avec la Police Judiciaire. Nous passons au rapport suivant.

M. LE PRÉSIDENT.- Y'a-t-il des remarques ? Non ! C'est adopté.

<p>Rapport n°1.1.5 - Avenant n°2 à la convention de services comptable et financier entre la Ville de Besançon, la CAGB et la Trésorerie du Grand Besançon</p>
--

M. BAULIEU.- Vous savez que nous veillons à avoir des fonctionnements d'excellente qualité avec les services des finances publiques, puisque c'est à la fois notre service payeur et un interlocuteur avec lequel nous travaillons sur l'évolution de la fiscalité. Nous avons mis en place depuis plusieurs années une convention permettant de définir les chantiers sur lesquels nous travaillons tout particulièrement. Tout cela donne, je crois, satisfaction et cette convention vise à renforcer la collaboration.

Les actions seront menées selon quatre axes de travail :

- la modernisation des moyens de paiement,
- la reconfiguration des chaînes administratives de dépenses et de recettes,
- l'amélioration de l'efficacité des échanges entre les ordonnateurs et le comptable,
- le développement du conseil aux ordonnateurs.

Trois nouvelles actions précises sont dans l'avenant n°2, à savoir :

- améliorer le conseil en matière de fiscalité directe locale,
- rechercher des anomalies dans le fichier des redevables à la TASCOM,
- renforcer la sécurité juridique en matière de fiscalité des activités commerciales des projets de la Ville et de la CAGB.

C'est vrai qu'en matière de fiscalité, nous jouons un rôle de plus en plus engagé dans le suivi de ces domaines. Si nous ne le faisons, nul ne le ferait faute de moyen. Cela nous priverait de recettes et l'équité fiscale, puisque c'est aussi une autre dimension, serait moins présente.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais souligner la qualité des rapports que nous avons avec la Trésorerie, le payeur et les services fiscaux. Nous avons eu de grandes discussions ces derniers temps, avec des enjeux financiers forts, notamment sur l'histoire de la TVA sur le tram.

M. BAULIEU.- Sur le tram et sur le CRR.

M. LE PRÉSIDENT.- Par ailleurs, nous avons pris des engagements très clairs. Ils n'avaient pas bien vu la distinction, ils ont étudié cela avec beaucoup de précision. Par contre, nous avons pris des engagements. Je précise que ce n'est pas un cadeau qu'ils nous font, cela se saurait. On a bien séparé les choses pour savoir ce qui était récupérable de ce qui ne l'était pas. Ils sont compréhensifs, ils essaient de trouver des solutions et nous travaillons bien avec eux. Cela dit, ils ne nous font pas de cadeau non plus, et nous non plus d'ailleurs, mais lorsqu'il y a des problèmes, ils essaient de trouver des solutions. Généralement, ils en trouvent et ils ont toujours une oreille attentive.

Y'a-t-il des objections ? Je n'en vois pas.

Rapport n°1.1.6 - Dématérialisation du paiement des salaires

M. BAULIEU.- Dans le cadre du processus de dématérialisation du paiement des salaires, il est proposé de se prononcer sur la mise en œuvre de ce projet et d'autoriser la signature de l'accord local formalisant cette dématérialisation. Tout est dit et s'il n'y a pas d'objection, nous passons à la question suivante.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'en vois pas.

**Examen des rapports de la Commission n°01 (Finances)
qui seront soumis au Conseil de Communauté.**

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Ajustement technique de la Liste des Emplois Permanents -
Renouvellement au poste de Chargé de l'Habitat public
au sein du service Habitat et Politique de la Ville (catégorie B)

M. BAULIEU.- Nous avons sur ce poste une personne contractuelle et elle arrive en fin de contrat. La vacance du poste a donc été publiée. La conclusion en termes de recrutement est qu'il n'y a pas eu de meilleure candidature à mettre en concurrence et la proposition est de la reconduire. C'est bien de cela dont il s'agit et je parle sous le contrôle à la fois de la DGA Ressources Humaines et d'une personne dont je sais qu'elle a suivi avec attention l'opération. L'évaluation objective a permis de conclure à cette décision.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas d'observation, nous pouvons passer au rapport suivant.

**Examen des rapports des Commissions n°01 (RH) et n°02
qui seront soumis au Conseil de Communauté.**

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Rapport n°3.1 - Pôle de Gérontologie Bourgogne et Franche-Comté - Versement 2014

M. SCHAUSS.- L'Association Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté (PGI BFC) a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées et de valoriser la gérontologie en contribuant au développement économique et pas uniquement dans le service aux personnes âgées. On est aussi dans le développement économique. C'est même là-dessus qu'il est fondé.

Je rappelle qu'il est né en 2009. Dès 2010, un GIE de préfiguration est créé et réunit 7 membres :

- la CARSAT Bourgogne-Franche-Comté,
- les CHU de Besançon et de Dijon,
- les Universités de Bourgogne et de Franche-Comté,
- l'Institut Régional du Vieillissement (IRV),
- l'association le Gérontopôle Pierre Pfitzenmeyer.

Fin 2012, le GIE a évolué vers une association qui a fédéré un grand panel de partenaires : des collectivités, des industriels, des associations d'usagers, des pôles de compétitivité. Des discussions sont en cours pour que l'IRV intègre le pôle de Gérontologie.

Il y a deux axes essentiels de travail pour le pôle :

- la recherche et le développement économique par la valorisation industrielle,
- la formation, la capitalisation, échanges de bonnes pratiques, coordination et animation du réseau d'acteurs.

Le rôle du PGI est donc de renforcer les liens entre acteurs de la gérontologie, du monde économique, et celui de la recherche. Il est proposé d'octroyer une subvention de 10 000 € au PGI. Vous avez en annexe de la convention le programme de travail du PGI, ainsi que le budget prévisionnel 2014 qui s'élève à 95 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne prends pas part au vote, puisque j'en suis le Président, comme vous le savez certainement. Est-ce marqué que je ne prends pas part au vote ?

M. SCHAUSS.- C'est marqué.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, le rapport est adopté.

Rapport n°3.2 - Concours Talents des Cités - Financement 2014

Mme WANLIN.- Les collectivités territoriales ont plusieurs leviers pour impulser les politiques de l'emploi et favoriser l'insertion professionnelle, notamment :

- le soutien aux structures d'insertion,
- l'inclusion de la clause d'insertion dans la commande publique,
- l'aide à la création d'entreprises dans les quartiers prioritaires via le soutien à l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires.

Justement, le rapport qui vous est soumis concerne ce dernier point, puisqu'il s'agit de la participation financière dans l'organisation du Concours Talents des Cités. Il s'agit d'un concours créé en 2002 à l'initiative du Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et depuis 2006, une déclinaison locale a été mise en place à l'initiative du Bureau ZFU (Zone Franche Urbaine) et du service d'amorçage des projets avec pour objectif :

- de valoriser les jeunes entrepreneurs de quartier et leur esprit d'initiative,
- de favoriser la cohésion sociale, la citoyenneté et l'insertion professionnelle des personnes en difficulté.

Deux publics sont visés ; il s'agit de :

- la catégorie « émergence », c'est-à-dire avoir un projet de création d'entreprise ou d'activité, souhaiter développer le projet dans un quartier prioritaire de la politique de la Ville et faire valider ce projet par une structure d'accompagnement à la création d'entreprises,
- la catégorie « création », c'est-à-dire avoir créé une entreprise ou une association dans un quartier prioritaire de la politique de la Ville et avoir besoin d'un soutien, souhaiter témoigner de son parcours et aider d'autres jeunes à prendre des initiatives en lien avec les acteurs économiques locaux.

Le présent rapport porte sur l'organisation de la 9^e édition locale de ce concours et la participation financière du Grand Besançon de 2 000 €, à l'initiative du Bureau ZFU et du service d'amorçage des projets. Ces 2 000 € seront destinés à l'association Ensemble pour agir et Entreprendre (BGE) qui est l'organisatrice de ce concours dans le cadre du projet 2014 du contrat urbain de cohésion sociale.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Rapport n°3.3 - Réseau « Entreprendre en Franche-Comté » - Soutien financier 2014 du Grand Besançon aux Entrepreneuriales

M. BLESSEMILLE.- Dans le cadre de sa stratégie de Développement économique pour 2010-2015, le Grand Besançon est partenaire du réseau « Entreprendre en Franche-Comté » pour financer les Entrepreneuriales à concurrence de 5 000 €.

Les Entrepreneuriales sont un challenge ouvert à tous les étudiants à partir de bac+2. C'est un programme innovant d'entraînement, sur le terrain, à la création d'entreprises qui se situe entre novembre et avril. Il est en place depuis 4 ans. Les objectifs vous sont énumérés sur la première page du rapport et ils sont au nombre de 8 ou 9. Concernant le principe pédagogique, il s'agit d'une équipe de 2 à 4 étudiants qui portent un concept nouveau d'activité et qui élabore un projet d'entreprise en le confrontant à la réalité. Le montage du projet se fait sur 200h de travail terrain. Ils sont assistés par des spécialistes, des chefs d'entreprise, ainsi que des universitaires. Dans un premier temps, se fait une évaluation du travail écrit sur la base de critères proches de l'analyse d'un plan d'affaires d'un futur créateur. Dans un deuxième temps, l'équipe défend son projet à l'oral. Ensuite, il y a une grande soirée de gala pour la remise des prix dans 9 catégories elles-mêmes définies dans le rapport aussi.

Le bilan de l'édition 2013-2014 est le suivant :

- 29 équipes représentant une centaine d'étudiants,
- 19 équipes ont été nominées,
- 29 chefs d'entreprise mobilisés pour ces actions,
- 300 acteurs économiques, d'une façon globale.

Des actions de communication ont été menées de façon à mettre en valeur le financement du Grand Besançon, dont :

- la présentation du programme aux étudiants et enseignants,
- la participation aux comités de pilotages,
- le logo sur le carton d'invitation de la soirée.

L'édition 2014-2015 est une pérennisation de l'action avec le déploiement national du programme des Entrepreneuriales et le résultat franc-comtois. Pour cela, ce sont 25 à 30 équipes représentant 70 à 90 étudiants et une participation aussi active de l'Université, des autres écoles, ainsi que des entreprises. La nouveauté est que les Entrepreneuriales intègrent le PÉPITE de Franche-Comté et la décision de l'Université de Franche-Comté d'attribuer des points ECTS (European Credits Transfer System) aux étudiants qui participent. Le budget global s'élève à 84 000 €, et la participation sollicitée du Grand Besançon à 5 000 €, si vous en êtes d'accord.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne pense pas qu'il y ait d'opposition. Je n'en vois pas. C'est adopté.

***Examen des rapports de la Commission n°03
qui seront soumis au Conseil de Communauté.***

Commission n°04 : Développement durable

Rapport n°4.1 - Opération "Jardiner, naturellement !"-
Attribution d'une subvention au CPIE de la Vallée de l'Ognon pour le programme 2014

M. HUOT.- Le CPIE de la Vallée de l'Ognon souhaite asseoir les partenariats déjà engagés et développer son action auprès du grand public, dans la continuité de ce qui a été initié ces dernières années. Le projet présenté par le CPIE de la Vallée de l'Ognon étant éligible au titre du fonds « Sensibilisation à l'environnement » du Grand Besançon, il est proposé d'attribuer une subvention de 895 € pour la réalisation de la nouvelle édition de la charte « Jardiner, naturellement ! »

M. LE PRÉSIDENT.- Y'a-t-il des remarques ? Non ! C'est adopté.

***Examen des rapports de la Commission n°04
qui seront soumis au Conseil de Communauté.***

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Demandes de subvention
dans le cadre des aides à l'amélioration des logements du parc privé
(subventions < 10 000 €)

M. STEPOURJINE.- Dans le cadre des actions du Programme Local de l'Habitat et des dispositions du Plan Climat Energie Territorial, les propriétaires modestes qui améliorent significativement la performance énergétique de leur domicile peuvent bénéficier d'un accompagnement financier du Grand Besançon.

Vous êtes donc invités à vous prononcer sur ces 24 demandes de subvention pour un montant total prévisionnel de 134 286 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.2 - Demandes de prime à l'amélioration des logements du parc privé
(subventions < 10 000 €)

M. STEPOURJINE.- Dans le cadre des actions du Programme Local de l'Habitat et des dispositions du Plan Climat Energie Territorial, les propriétaires dont les revenus sont qualifiés de « moyens » et qui améliorent la performance énergétique de leur domicile peuvent bénéficier depuis le 26 juin 2014 d'un nouvel accompagnement financier du Grand Besançon.

Le Bureau est invité à se prononcer sur ces 3 demandes de subvention correspondant à un montant prévisionnel de 4 050 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Y'a-t-il des remarques ? Non ! C'est adopté.

**Examen des rapports des Commissions n°05 et n°06
qui seront soumis au Conseil de Communauté.**

Commission n°07 : Culture, tourisme, et aménagement numérique

Rapport n°7.1 - CRR - Avenant n°1 aux conventions avec les collèges Victor Hugo et Denis Diderot
pour l'organisation des Classes à Horaires Aménagés Musique

M. PRALON.- Il est proposé de reconduire pour trois années scolaires, à compter de la rentrée scolaire 2014-2015, la convention de partenariat entre le Conservatoire et les collèges Victor Hugo et Denis Diderot pour l'organisation des classes à horaires aménagés musique (CHAM). Cette convention précisait les modalités de collaboration entre les partenaires (procédure d'admission, horaires et contenus d'enseignement, évaluation).

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas d'observation, nous pouvons passer au rapport suivant.

Rapport n°7.2 - Orchestre Victor Hugo - Stage d'été d'orchestre des jeunes 2014

M. PRALON.- L'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté a organisé cet été un stage pour 70 jeunes musiciens de fin de 2^{ème} et 3^{ème} cycles issus de Conservatoires de l'Est de la France. Ce stage encadré par Jean-François VERDIER et les musiciens de l'Orchestre s'est déroulé fin août 2014 à Morre (à la Maison familiale et rurale) et à Besançon (à la Cité des arts et sur des espaces publics de Besançon).

Il est proposé d'attribuer une aide de 5 000 € pour la réalisation de ce stage et de ses restitutions publiques.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, le rapport est adopté.

**Examen des rapports de la Commission n°07
qui seront soumis au Conseil de Communauté.**